

THAÏLANDE.

Les violations des droits de l'homme constituent toujours un sujet de préoccupation

Index AI : AISI 39/01/97

Embargo : lundi 19 mai 1997
à 17 h 01 GMT

Cinq ans après la répression violente dont ont été victimes les militants en faveur de la démocratie à Bangkok, la situation des droits de l'homme en Thaïlande demeure préoccupante, a déclaré Amnesty International aujourd'hui (lundi 19 mai 1997).

Depuis la vague de répression de mai 1992 – qui s'est soldée par la mort d'au moins 52 personnes – des améliorations importantes ont été réalisées dans certains domaines. Cependant, l'Organisation est toujours préoccupée par le nombre d'homicides illégaux dont se rendent coupables les forces de sécurité ; par la manière dont sont traités et insuffisamment protégés les réfugiés, ainsi que par l'application de la peine de mort pour un grand nombre d'infractions.

« L'amélioration globale de la situation des droits de l'homme au cours des cinq dernières années ne se reflète pas dans la conduite de certains membres des forces de police », a déploré Amnesty International, avant d'ajouter : « Le gouvernement, dont la complaisance est préoccupante, ne s'est pas attaqué au taux d'homicides illégaux ni aux tentatives destinées à dissimuler les faits. »

Les autorités thaïlandaises ont autorisé des organismes indépendants à enquêter sur ces homicides, mais ne leur ont pas donné les pouvoirs dont ils avaient besoin pour mener à bien leurs investigations. La police est également tenue de mener des enquêtes, mais celles-ci prennent souvent beaucoup de retard et n'entraînent presque jamais la condamnation de policiers reconnus coupables d'homicides illégaux. Les forces de sécurité semblent opérer en toute impunité et n'être tenues de rendre de comptes à personne.

Amnesty International a demandé au gouvernement thaïlandais de veiller à ce que les agents de la force publique n'aient recours à la force et aux armes à feu qu'en dernier recours, pour assurer leur légitime défense. Les autorités devraient faire le nécessaire pour que tous les cas d'exécutions extrajudiciaires fassent immédiatement l'objet d'une enquête indépendante.

L'Organisation a également appelé le gouvernement à mettre en place une commission nationale des droits de l'homme ; à abolir la peine de mort, et à veiller à ce que les réfugiés soient suffisamment protégés et ne soient pas renvoyés dans leur pays d'origine sans garantie pour leur sécurité.

Depuis le mois de novembre 1996, le nombre de coups de feu tirés par des policiers contre des suspects de droit commun a considérablement augmenté, entraînant la mort de 29 victimes. Dans certains cas, la police a abattu des personnes qui s'étaient déjà rendues, ou qui ne représentaient aucune menace ou qu'une faible menace. Nombreux sont ceux qui pensent que les forces de sécurité appliquent de facto une politique consistant à tirer dans l'intention de tuer.

Le 27 novembre 1996, la police de la province de Suphan Buri (région du Centre) a arrêté six personnes soupçonnées de trafic de stupéfiants, après qu'elles se furent rendues sans opposer de résistance. Alléguant qu'ils recherchaient une cache d'armes, les policiers ont passé les menottes aux six personnes et les ont emmenées dans la maison où elles s'étaient cachées auparavant. Ceux qui se trouvaient à l'extérieur ont entendu des coups de feu et, lorsque les journalistes sont entrés dans le bâtiment, les prisonniers étaient morts. Les corps ont été rapidement brûlés, sans qu'aucune autopsie n'ait été réalisée ; quelques jours plus tard, la police a mis le feu à la maison, empêchant ainsi les enquêteurs d'examiner tout élément de preuve.

Le 4 janvier 1997, des agents de la sécurité ont tiré sur trois enfants cambodgiens qui avaient

traversé la frontière pour aller ramasser de la ferraille. Les agents ont interrogé les trois enfants qui gisaient sur le sol, blessés. Plus tard, ils sont revenus pour les abattre à bout portant. À la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête n'a été ouverte sur ces homicides.

Considérés comme des immigrants illégaux par les autorités thaïlandaises, les réfugiés en provenance du Myanmar (ex-Birmanie) ont souffert de l'absence de protection offerte par le gouvernement thaïlandais. À maintes reprises, des groupes armés alliés au gouvernement du Myanmar ont traversé la frontière pour se rendre en Thaïlande et attaquer les réfugiés.

Le 28 janvier 1997, un groupe d'hommes armés a réduit en cendres deux camps de réfugiés en Thaïlande, tuant une personne et laissant plus de 10 000 réfugiés sans abri. Le 4 avril, 80 hommes armés ont traversé la frontière dans la province de Tak, tuant au moins un réfugié, et forçant plusieurs autres à retourner au Myanmar.

Amnesty International prie instamment le gouvernement thaïlandais d'assurer la sécurité et la protection des réfugiés, et de ne pas placer ces derniers dans des situations où ils risqueraient de subir des violations des droits de l'homme. Au début de l'année 1997, au moins 4 000 réfugiés birmanais ont été renvoyés au Myanmar en dépit des vives inquiétudes exprimées par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations s'occupant de réfugiés.

Amnesty International a également critiqué le fait que le gouvernement thaïlandais continue de recourir à la peine de mort. En Thaïlande, la sentence capitale est impérativement prévue par la loi en cas de meurtre avec préméditation, de meurtre d'un représentant du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions, de régieur et de production ou d'exportation d'héroïne. La sentence capitale est facultative en cas, notamment, de vol qualifié, de viol, d'incendie criminel, d'insurrection et de trahison.

Il est difficile d'obtenir des informations sur la sentence capitale en Thaïlande, les condamnations à mort n'étant souvent pas signalées. On pense cependant qu'au moins sept condamnations à mort ont été prononcées en 1996, et que cinq personnes ont été condamnées à cette peine en janvier 1997.

Le roi comme le plus souvent les condamnations à mort. En janvier 1996 cependant, Prommas Samsai, reconnu coupable semble-t-il du meurtre d'un policier, a été passé par les armes dans la prison de haute sécurité de Bangkwang. Son exécution a eu lieu dans le plus grand secret, sans aucun avis public.

« La protection des droits de l'homme en Thaïlande s'est améliorée au cours des cinq dernières années, mais il reste des progrès à accomplir » a déclaré Amnesty International, avant de conclure : « Il est temps que le gouvernement thaïlandais s'attaque aux graves problèmes des droits de l'homme qui perdurent dans ce pays » 1

Pour plus d'informations, pour prendre rendez-vous pour un entretien, ou pour recevoir un exemplaire du rapport d'Amnesty International intitulé Kingdom of Thailand: Human rights in transition (index FI : FIDF 39/02/97 - Thaïlande. Les droits de l'homme en période de transition), appelez le service de presse du Secrétariat international :

Tél. : (44) 171 413 5563/5810

Fax : (44) 171 413 5815/5835

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFPI -